



OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 05-01-2020

Date de révision: 02-11-2025

Remplace la fiche: 06-24-2020

Version: 1.2

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : OIL, CEDAR LEATHER PF*
n° CAS : N/A
Code du produit : 93-0138-41
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

1.3. Fournisseur

The Lebermuth Company
4004 Technology Drive
46628 South Bend, IN - United States
T 574-259-7000 - F 574-258-7450
info@lebermuth.com - www.lebermuth.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - USA: 800-424-9300 International: +1 703-527-3887 / 1-800-424-9300
CCN 13010

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la H315
peau, Catégorie 2
Lésions oculaires H319
graves/irritation
oculaire, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, H317
Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
1-(2,3,8,8-Tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethanone		(n° CAS) 54464-57-2	10 – 25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
DIHYDROMYRCENOL	2,6-diméthyl-2-oct-7-en-2-ol / 7-octen-2-ol, 2,6-diméthyl- / dihydromyrcenol	(n° CAS) 18479-58-8	5 – 10	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
LINALYL ACETATE		(n° CAS) 115-95-7	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 Skin Sens. 1B, H317
2-Ethyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol		(n° CAS) 28219-61-6	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
1-(2-tert.-Butyl cyclohexyloxy)-2-butanol		(n° CAS) 139504-68-0	1 – 5	Eye Irrit. 2B, H320
LINALOOL		(n° CAS) 78-70-6	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1B, H317
3,7-Diméthyl-1,6-nonadien-3-ol		(n° CAS) 10339-55-6	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1B, H317
BENZYL BENZOATE	benylate / benzoate / benzoic acid benzyl ester / benzoic acid phenylmethyl ester / benzoic acid, benzyl ester / benzoic acid, phenylmethyl ester / benzyl alcohol, benzoic ester / benzyl benzenecarboxylate / benzyl benzoate / benzyl benzoate USP 600040 / benzyl phenylformate / benzylates / FEMA number 2138	(n° CAS) 120-51-4	1 – 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302
D-LIMONENE	(+)-1-méthyl-4-isopropenyl-1-cyclohexène / (+)-4-isopropenyl-1-méthylcyclohexène / (+)-cajeputène / (+)-carvène / (+)-citronelle / (+)-para-mentha-1,8-diène / (+)-p-mentha-1,8-diène / (+)-R-limonène / (R)-(+)-4-isopropenyl-1-méthyl-1-cyclohexène / (R)-(+)-limonène / (R)-1-méthyl-4-(1-méthylethényl)cyclohexène / (R)-4-isopropenyl-1-méthyl-1-cyclohexène / (R)-p-mentha-1,8-diène / 1,8-menthadiène, D- / 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)cyclohexène, (R)- / 200000000233 / cyclohexène, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (R)- / cyclohexène, 1-méthyl-4-(1-méthylethényl)-, (théta)- / cyclohexène, 4-isopropenyl-1-méthyl- / D-(+)-limonène / dextro-limonène / dextro-para-mentha-1,8-diène / d-limonène / D-para-mentha-1,8-diène / D-p-mentha-1,8-diène / limonène, (R)-(+)- / limonène, D-(+)- / limonène, dextro- / para-mentha-1,8-diène, (R)-(+)- / p-mentha-1,8-diène, (R)-(+)- / p-mentha-1,8-diène, D- / R-(+)-limonène / refchole	(n° CAS) 5989-27-5	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304
ALLYL (CYCLOHEXYLOXY)ACETATE		(n° CAS) 68901-15-5	1 – 5	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302
1-(5,6,7,8-TETRAHYDRO-3,5,5,6,8,8-HEXAMETHYL-2-NAPHTHYL)ETHAN-1-ONE		(n° CAS) 1506-02-1	1 – 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
CITRAL		(n° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: No data available.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: No data available.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	--

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
---	--

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CITRAL (5392-40-5)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA	5 ppm (IFV - Inhalable fraction and vapor)
USA - ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Body weight eff; URT irr; eye dam. Notations: Skin; DSEN; A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
USA - ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2024

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Aucune donnée disponible

Couleur : PALE YELLOW/AMBER TO YELLOW/AMBER

Odeur : CHARACTERISTIC, MATCHING RETAINER SAMPLE

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 96 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,931 (0,921 – 0,941)
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,468 (1,458 – 1,478)
----------------------	-------------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

citral (5392-40-5)	
DL50 orale rat	≈ 6800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Remarks on results: other:
CYCLOGALBANIFF (68901-15-5)	
DL50 orale	682 mg/kg de poids corporel
ATE CA (oral)	682 mg/kg de poids corporel
DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
DL50 orale	3020 mg/kg
ATE CA (oral)	3020 mg/kg de poids corporel
ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
DL50 orale	5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
ATE CA (oral)	5000 mg/kg de poids corporel
BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	1160 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg kw /jour (Modification of Draize 1959 method, 4 h, Rabbit, Experimental value, Dermal)
ATE CA (oral)	1160 mg/kg de poids corporel
Linalool (78-70-6)	
DL50 orale	2790 mg/kg
ATE CA (oral)	2790 mg/kg de poids corporel
d-Limonene (5989-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423: Acute Oral Toxicity – Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Read-across, Dermal, 7 day(s))

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (1506-02-1)	
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

citral (5392-40-5)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)

ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets après inhalation	: No data available.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: No data available.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

citral (5392-40-5)	
CL50 - Poissons [1]	6,78 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	6,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	103,8 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Estimated value)

ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
CL50 - Poissons [1]	24 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	23 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	13,3 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	25,1 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
CL50 - Poissons [1]	2,32 mg/l (EU Method C.1, 96 h, Danio rerio, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
CE50 - Crustacés [1]	3,09 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
FBC - Poissons [1]	193,4 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,97 (Experimental value, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)

d-Limonene (5989-27-5)	
CL50 - Poissons [1]	720 µg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0,307 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
FBC - Poissons [1]	864,8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

d-Limonene (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	3,29 g O ² /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Estimated value)

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
FBC - Poissons [1]	193,4 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,97 (Experimental value, 25 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)

d-Limonene (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation (4 ≤ Log Kow ≤ 5).
FBC - Poissons [1]	864,8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
Écologie - sol	No (test) data on mobility of the substance available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,47 (Estimated value)

BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Tension de surface	27 mN/m (210 °C)
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,8 (log Koc, OECD 121: Estimation of the Adsorption Coefficient (Koc) on Soil and on Sewage Sludge using High Performance Liquid Chromatography (HPLC), Experimental value, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,97 (Experimental value, 25 °C)

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

d-Limonene (5989-27-5)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

BACDANOL (28219-61-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
citral (5392-40-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
CYCLOGALBANIFF (68901-15-5)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
ETHYL LINALOOL (10339-55-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
BENZYL BENZOATE (120-51-4)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Linalool (78-70-6)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Linalyl acetate (115-95-7)
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

OIL, CEDAR LEATHER PF*

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

d-Limonene (5989-27-5)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi
1-(2,3,8,8-Tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethanone (54464-57-2)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (1506-02-1)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

15.2. Réglementations internationales

BACDANOL (28219-61-6)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
citral (5392-40-5)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
CYCLOGALBANIFF (68901-15-5)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
ETHYL LINALOOL (10339-55-6)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
BENZYL BENZOATE (120-51-4)	
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis	
Linalool (78-70-6)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
Linalyl acetate (115-95-7)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
d-Limonene (5989-27-5)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
1-(2,3,8,8-Tetramethyl-1,2,3,4,5,6,7,8-octahydronaphthalen-2-yl)ethanone (54464-57-2)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	
1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (1506-02-1)	
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)	

SECTION 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	: Aucun(e)
Date d'émission	: 05-01-2020
Date de révision	: 02-11-2025
Remplace la fiche	: 06-24-2020

Textes complet des phrases H:

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H320	Provoque une irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges

SDS Canada (GHS) - Lebermuth

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.